

Traduire les notions de pureté et impureté dans le Lévitique en langue dzùngoo

Martine SOLOMIAC

Titulaire d'une maîtrise en linguistique et en anglais (Université de Strasbourg, France) ainsi que d'une licence en théologie (Faculté de Théologie Evangélique Libre de Vaux-sur-Seine, France), l'auteur a fait partie de l'équipe de traduction en dzùngoo avec son mari pendant de nombreuses années. Elle en a été l'exégète pendant six ans. Elle est actuellement conseillère en traduction avec SIL au Burkina Faso.

En préparant la vérification du Lévitique dans la langue dzùngoo, langue mandé¹ parlée à l'ouest du Burkina Faso dans la province du Kéné Dougou, j'ai été sensibilisée aux défis de la traduction des concepts de pureté et d'impureté. Par exemple : l'équipe a traduit le mot טהור *tâhôr*, « pur » par trois mots différents : *fene*, « propre », *noo na ni waa*, « il n'y a pas de saleté » ou *fye*, « blanc ». Un des mots utilisés pour traduire « pur » est aussi utilisé pour traduire le mot קודש *qôdêš*, « saint », ce qui peut être source de confusion dans l'esprit des lecteurs et des auditeurs.

Autre exemple : le mot *noo*, « saleté/salir » est utilisé pour traduire divers mots hébreux : טמא *tâmé'*, « impur », הִטֵּא *hitté'*, « ôter le péché », פגול *pigôûl*, « impur », שֶׁקֶץ *šèqèç*, « chose horrible », נִדְדָה *niddâh*, « souillure », הִלָּל *hillél*, « profaner », תועבה *tô'évâh*, « abomination », et תבול *tèvèl*, « perversion » ; cette manière de traduire est-elle fondée ?

Pour essayer de mieux comprendre, j'ai fait une étude des mots relatifs à la pureté dans le Lévitique. Puis j'ai relevé comment l'équipe de traduction avait traduit ces mots. A partir de cette liste, j'ai analysé les traductions proposées dans leur contexte et fait des propositions de traduction. Cette étude a été faite à partir de la retraduction fournie par l'équipe de traducteurs avant la vérification.

En conclusion de cet article, je présente comment l'équipe a choisi de traduire les mots étudiés dans cet article. Durant toute la vérification, l'équipe a travaillé sur ces mots et a fait des propositions en tenant compte du sens du mot hébreu dans son contexte et des sens des mots dzùngoo proposés.

¹ Le dzùngoo [dnn] est une langue mandé tout comme le dioula et le bambara dans lesquelles la Bible est déjà traduite. Ces versions font partie des ressources utilisées par l'équipe lors de la traduction.

Traduction des mots de la famille de טהור *tâhôr*, « pur »

Lorsqu'on étudie le sens des mots de la famille de טהור *tâhôr*, « pur » dans le Lévitique, on constate qu'il ne s'agit pas de propreté, c'est-à-dire, d'absence de saleté matérielle, mais de pureté rituelle. Un objet pur est un objet réservé pour un usage cultuel ; il peut être utilisé dans les cérémonies religieuses. Une personne pure peut se tenir dans la présence de Dieu, alors qu'une personne impure ne le peut pas.

Dans la traduction du Lévitique en dzùngoo, lorsqu'on fait l'inventaire de la traduction de toutes les occurrences des mots טהור *tâhôr*, « pur », טָהַר *tôhar* ou טְהִרָה *tohorâh* « pureté, purification » ou encore טָהַר *tâhêr*, « être pur », on remarque que ces mots ont été traduits de trois façons différentes :

On a traduit par *fene*, « propre » : par exemple, en Lévitique 4.12, les mots hébreux טהור מקום *mâqôm tâhôr*, « un lieu pur », sont traduits par *gâne feneuma*, « un lieu propre ». Ces mots qualifient l'endroit hors du camp où doivent être brûlés la peau, la viande, la tête, les pattes et les intestins du sacrifice pour le péché du grand-prêtre.

On a traduit par *noo na ni waa*, « il n'y a pas de saleté » : par exemple, en Lévitique 6.4, les mots hébreux טהור מקום *mâqôm tâhôr*, « un lieu pur », sont traduits par *gâne (...)*, *noo na ni min ni waa*, « un endroit où il n'y a pas de saleté ». Pourtant, les mots hébreux sont les mêmes que ceux de Lévitique 4.12 ; ils qualifient le même endroit et sont utilisés dans un même contexte. Autre exemple : en Lévitique 13.13, les mots hébreux הוא טהור *tâhôr hou'*, « il est pur », sont traduits par *na noojnâ waa*, « il n'est pas sale ».

On a traduit par *fyε*, « blanc » : par exemple, en Lévitique 13.17, les mots hébreux הוא טהור *tâhôr hou'*, « il est pur », sont traduits par *à tsifa fyεu*, « la personne est blanche », alors que les mots hébreux sont identiques à ceux de Lévitique 13.13 et que le contexte est identique aussi.

Des exemples suivants, on note que, dans le contexte du « lieu pur » où doivent être brûlés la peau, la viande, la tête, les pattes et les intestins du sacrifice pour le péché du grand-prêtre, le mot hébreu « pur » est traduit une fois par *fene*, « propre » (Lévitique 4.12) et une fois par *noo na ni waa*, « pas sale » (Lévitique 10.14). De même, dans le chapitre 13 qui parle des maladies de la peau, dans le même contexte, le mot « pur » est traduit par *fyε*, « blanc » au verset 13 et par *noo na ni waa*, « il n'y a pas de saleté » au verset 17.

Lorsqu'on étudie les occurrences des noms טָהַר *tôhar* ou טְהִרָה *tohorâh*, « pureté, purification », on relève également deux façons de traduire le même mot :

en Lévitique 12.4, « les jours de la purification » sont traduits par *watsi niì kpàdèu ci taàn wù è fenebe è bo tsien nà, tò dzii ye tsyen*, « le temps montré qu'il est bien que la femme soit rendue propre pour sortir du sang, lorsque ce délai est atteint »,

alors qu'en Lévitique 14.2 on a *è ba kpàdèe sii rii sèè ci à tsifa fyèu*, « le jour où il est montré que la personne est blanche ».

Dans ces deux exemples, pour un même mot dans un même contexte, on a une fois *fene*, « propre » (12.4) et une fois *fyè*, « blanc » (14.2).

Cette alternance de traduction est aussi présente pour la traduction du verbe טָהַר *tihar*, « purifier ».

Par exemple, en Lévitique 13.6, le verbe « purifier » est traduit par *y'à dè à ra ci à na noonà waa*, « il lui dira qu'il n'est pas sale », alors qu'en Lévitique 13.23, le verbe est traduit par *y'à dè ci à tsifa fyèu*, « il dira qu'il est blanc ». Il y a donc une alternance entre *noo na ni waa*, « pas sale », et *fyè*, « blanc ».

On peut donc dire que l'utilisation des mots *fene*, « propre », *noo na ni waa*, « pas sale », et *fyè*, « blanc », dans la traduction ne dépend pas du contexte. Lorsqu'on compte le nombre de fois où chacun est utilisé pour traduire le mot « pur », le mot *fyè*, « blanc » est le plus utilisé : il est utilisé 52 fois contre sept fois pour *noo na ni waa*, « pas sale » et six fois pour *fene*, « propre ».

Cette observation m'amène donc à faire une première proposition : *traduire systématiquement les occurrences des mots de la famille de טָהַר tîhôr, « pur » par fyè, « blanc ».*

Mais parfois, il faudrait pouvoir faire la différence entre le « blanc » qui désigne la couleur et le « blanc » qui traduit le mot « pur ».

Voyons par exemple Lévitique 13.17, que le Semeur a traduit par :

S'il constate que la plaie est effectivement devenue blanche, il déclarera la chair pure, et la personne sera en état de pureté.

En dzùùngoo, on a traduit par :

A y'a siin, à y'à jà ci sààben na nuun dzian sèè fyèu, à to yè dzin ci à fyèu, tà doùn, à tsifa fyèu.

« S'il le regarde, et qu'il voit vraiment que la plaie est retournée pour être blanche, qu'il dise que c'est blanc, en cela, la personne est blanche. »

Il y a trois fois le mot *fyè*, « blanc » : la première fois il signifie « blanc » et les deux autres fois, il signifie « pur ».

Le v. 13.13 est parallèle au v. 13.17 en hébreu : les mêmes mots sont employés dans le même contexte. Le Semeur a traduit :

S'il constate que l'éruption couvre tout le corps du malade, il le déclarera pur : puisqu'il est devenu complètement blanc, il est pur.

Dans ce verset, le dzùngoo a traduit le mot « pur » par *noo na ni waa*, « pas sale » :

A y'a jà ci ku ku ree reè wɔɔ à màà min niì sape, à y'à dè tòn, ci à na noonà waa. A na noonà waa, kàtsu à màà fyè jìò min niì sape.

« S'il voit que ces boutons sont arrivés partout sur son corps, qu'il dise alors qu'il n'est pas sale. Il n'est pas sale, car son corps est blanc partout. »

Pour distinguer entre « blanc » et « pur », je propose d'ajouter une précision à fyè, « blanc ».

En Lévi 5.2, la traduction en dzùngoo utilise l'expression *làndà shià tse*, « d'après la coutume », pour préciser le mot « impur » :

gè o ge noonà làndà shià tse

« toute chose qui est sale sur le chemin de la coutume ».

Si l'on ajoute *làndà shià tse*, « sur le chemin de la coutume » à *fyè*, « blanc » en 13.13 et 13.17, il n'y a plus d'ambiguïté entre « blanc » et « pur ».

On peut même envisager d'utiliser cette expression plus généralement pour bien faire la différence entre « blanc » et « pur » dans l'esprit des lecteurs. C'est ce qu'a fait la traduction en dioula de Bobo à plusieurs reprises, en particulier à la première occurrence du mot « pur » dans le Lévitique.

Voir par exemple Lévi 4.12 en dioula :

... jama ka sigiyɔɔ kɔfɛ, yɔɔ dɔ la min saniyanin lo sariya faan fɛ...

« ... derrière le camp, à l'endroit qui est propre par rapport à la loi... ».

Traduction des mots de la famille de *ṣṣ* *ṣṣ* 'îâmé', « impur »

Le mot « impur » est l'opposé du mot « pur ». Dans le Lévitique, comme pour le mot « pur », le mot « impur » est utilisé dans un sens religieux. Il n'a pas le sens de « saleté ». Est impur ce qui ne peut pas être utilisé pour rendre un culte à Dieu ou qui n'en est pas digne.

Voyons comment les mots de la famille « impur » ont été traduits en dzùngoo dans le Lévitique. Lorsqu'on fait l'inventaire de toutes les occurrences des mots

טָמֵא *tâmé'*, « impur », טִמְאָה *toum'âh*, « impureté » et טָמֵא *tâmé'*, « être impur », il n'y a qu'une seule traduction proposée : *noo*, « sale, saleté ».

Seule la traduction de Lévitique 7.20 diffère : le nom טִמְאָה *toum'âh*, « impureté », est traduit par *mòd rii na feneè*, « celui qui n'est pas propre ».

*Comme c'est la seule occurrence où טִמְאָה *toum'âh*, « impureté », est traduit ainsi, je propose d'harmoniser la traduction des mots de la famille « impur » et d'utiliser partout le mot *noo*, « sale ».*

Pour bien faire comprendre qu'il s'agit d'impureté rituelle et non de saleté, l'équipe de traduction a précisé à la première occurrence de ce mot qu'il s'agit de saleté selon la coutume : en Lévitique 5.2 « impur » est traduit par : *gè o ge noonnà lândà shià tse*, « toute chose qui est sale sur le chemin de la coutume ». C'est une bonne décision.

*Je propose de garder cette traduction et de l'utiliser ailleurs, surtout lorsque la traduction de « impur » par *noo*, « sale » peut induire en erreur le lecteur ou l'auditeur.*

Autres termes hébreux que le dzùungoo a traduits par *noo*, « salir »

1. טָהַר *hitté'*, « ôter le péché, purifier »

Le verbe טָהַר *hâtâ'* est utilisé 30 fois dans le Lévitique : 25 fois au *qal* avec le sens de « pécher » et cinq fois au *pi'el* (טָהַר *hitté'*) avec le sens de « ôter le péché ». Nous nous intéresserons aux cinq occurrences du verbe au *piel* : Lévitique 6.19 ; 8.15 ; 9.15 ; 14.49 et 14.52.

Dans le cas de Lévitique 6.19 et 9.15, le complément d'objet du verbe est un être humain. Mais dans le cas de Lévitique 8.15 ; 14.49 et 14.52, le complément d'objet du verbe est un objet inanimé. Il s'agit donc d'un emploi métaphorique du verbe : « ôter le péché » d'un objet, c'est le rendre pur, le rendre apte au service de Dieu. C'est pourquoi les versions françaises l'ont traduit par « purifier », lorsqu'il s'agit d'« ôter le péché » d'une maison ou de l'autel.

On a par exemple : « Moïse l'égorgea, prit du sang et en mit avec son doigt sur les cornes de l'autel pour le purifier » (Lévitique 8.15, Second 21).

Examinons la traduction de ces versets en dzùungoo :

Lévitique 6.19 : *Saaka goojaabobaa rii nà saaka rée goo rée jaa bo*, « le prêtre qui fait le sacrifice » ; c'est la traduction de « le prêtre offrant le sacrifice qui ôte le péché ». La traduction de Lévitique 6.19 ne traduit pas le verbe טָהַר *hâtâ'*, car

c'est une information donnée déjà au v. 18, et qui n'a donc pas besoin d'être répétée ici. D'autres traductions ont également procédé ainsi : voir par exemple la traduction du Semeur : « Le prêtre qui officie pour ce sacrifice (la mangera) ».

Lév 9.15 : à y 'à sin goonaan tsie kamà, « il l'a donné à cause de la dette du péché » ; c'est la traduction de « il (Aaron) ôta le péché du peuple ». La traduction de Lév 9.15 est bonne ; elle respecte le sens de חַטָּאת *hitté*'.

Lorsqu'il s'agit de traduire « ôter le péché » d'un objet, la traduction dzùungoo utilise deux fois les mots « enlever la saleté » (Lév 8.15 ; 14.52) et une fois les mots « faire les rites de purification » (Lév 14.49).

Lév 8.15 : È tò fa, à y'à ka saakabomaà bà gè, noo na ni nì rà waa, « il fait cela pour que l'autel soit quelque chose qui n'est pas sale » ; c'est la traduction de : « il (Moïse) ôta le péché de l'autel » ;

Lév 14.49 : è tò ka gbàà fyèè goo rèè shi jii, « avec cela il suit les rites de purification de la maison » ; c'est la traduction de : « pour ôter le péché de la maison » ;

Lév 14.52 : Awà, à nà gbàà noo bo à ra tò rii tsuru, « Et bien ! c'est ainsi qu'il enlève la saleté de la maison » ; c'est la traduction de : « il (le prêtre) ôtera le péché de la maison ».

Je propose d'harmoniser la traduction de ces trois passages et d'utiliser la traduction de Lév 14.49 : è tò ka gbàà fyèè goo rèè shi jii, « avec cela, il suit les rites de purification de la maison ».

2. פגול *piggoûl*, « impur »

Ce mot apparaît quatre fois dans l'AT : deux fois dans le Lévitique (7.18 et 19.7), une fois dans Ésaïe (És 65.4) et une fois dans Ézéchiel (Éz 4.14). Dans le Lévitique, le mot est employé les deux fois dans le même contexte pour la viande du sacrifice de communion. On pouvait manger la viande du sacrifice le jour même du sacrifice et le lendemain, mais plus le troisième jour, car la viande était devenue פגול *piggoûl*. Dans Ésaïe, les mets פגול *piggoûl* sont mis en parallèle avec la viande de porc. Dans Ézéchiel, le prophète dit n'avoir jamais mis dans sa bouche de la viande פגול *piggoûl*.

Le dictionnaire Reymond² donne comme sens au mot פגול *piggoûl* : (mets rituellement) impur.

Les différentes versions françaises traduisent par : « impropre » (FC, SR et NBS), « infecte » (Segond et Segond 21), « qui ne convient pas » (PDV), « avariée » (BJ et TOB), « impure » (Semeur) ;

² Philippe Reymond, *Dictionnaire d'Hébreu et d'Araméen Bibliques*, Le Cerf – Société Biblique Française, 2002.

Pour le commentaire de l'ABU, c'est un terme fort qui serait dérivé du mot « cadavre » ; Keil et Delitzsch le traduisent par « abomination » et précisent : « *piggoûl*, abomination, est utilisé uniquement pour parler de la viande des sacrifices [dans l'AT] et a pour sens premier 'puanteur' »³.

La traduction en dzùngoo utilise deux mots différents pour traduire פגול *piggoûl* en Lévitique 7.18 et 19.7 :

Lév 7.18 : *shu rëe bàu gè, nù na feneò waa*, « la viande est devenue une chose qui n'est pas propre » ;

Lév 19.7 : *to gè noonma joun*, « il mange une chose sale ».

*Comme le contexte des deux occurrences est identique, je propose d'harmoniser la traduction des deux versets. Vu le sens du mot, je propose de traduire פגול *piggoûl* par le mot *cën*, « tabou », qui a un sens plus fort que « impur ». C'est d'ailleurs le choix qu'a fait la traduction en bambara.*

3. פקש *šèqèç*, « chose horrible »

Ce mot apparaît onze fois dans l'AT : neuf fois dans le Lévitique (Lév 7.21 ; 11.10, 11, 12, 13, 20, 23, 41, 42) ; une fois en Ésaïe (És 66.17) et une fois en Ézéchiël (Éz 8.10).

En Lévitique 7.21, le mot est associé au mot « impur » ; c'est le troisième élément d'une liste de choses qui rendent impur : impureté d'homme, impureté d'animal, ou tout פקש *šèqèç* impur. Keil et Delitzsch proposent de traduire par : « abomination impure »⁴. Le FC traduit par « bestiole impure », la TOB par « bête interdite et impure », Segond et PDV ne le traduisent pas ; BJ propose « une chose immonde » ; SR « une impureté abominable » ; NBS « une horreur impure » ; Segond 21 « une abomination impure » ; Semeur « chose interdite et impure ».

En Lévitique 11, sont considérés comme פקש *šèqèç* tout animal aquatique qui n'a ni nageoires, ni écailles, toute une liste d'oiseaux, tout insecte marchant sur quatre pattes – à l'exception des sauterelles – et tout ce qui se meut au ras du sol.

Dans Ésaïe, פקש *šèqèç* est associé à la viande de porc et à la souris, deux animaux dont on ne devait pas manger la chair. Dans Ézéchiël, des bêtes פקש *šèqèç* et des reptiles sont dessinés sur les murs du temple de Jérusalem.

³ C. F. Keil et F. Delitzsch, *Commentary on the Old Testament in ten volumes*. Grands Rapids : Eerdmans, 1986, vol 1, p 325 (traduction de l'auteur).

⁴ C. F. Keil et F. Delitzsch, *ibid.*, p 326 (traduction de l'auteur).

Le verbe $\text{ṣ}iqq\acute{e}\check{c}$ « considérer comme répugnant », apparaît six fois dans l'AT : quatre fois dans le Lévitique (Lév 11.11, 13, 43 ; 20.25), une fois dans le Deutéronome (Deut 7.26) et une fois dans les Psaumes (Ps 22.25). Dans le Lévitique, il est utilisé dans le contexte des animaux impurs cités ci-dessus sous le nom de $\text{ṣ}eq\grave{e}\check{c}$. Dans le Deutéronome, il est employé comme un synonyme de « abomination » ; dans le Ps 22, il décrit l'action de Dieu vis-à-vis du pauvre : « il n'a pas méprisé et n'a pas considéré comme répugnant la pauvreté du pauvre ».

Le dictionnaire Reymond donne comme sens au mot $\text{ṣ}eq\grave{e}\check{c}$: « chose horrible d'où *chose interdite* » ; pour le verbe, il donne le sens : « déclarer interdit ».

La traduction en bambara propose *haramu*, « chose interdite ».

Comment le dzùùngoo a-t-il traduit $\text{ṣ}eq\grave{e}\check{c}$ dans le Lévitique ?

En Lév 7.21, le mot n'a pas été traduit : il y a juste *gè noonmaà*, « chose sale ». Dans le chap. 11, le mot a été systématiquement traduit par *cen*, « tabou ». Par exemple, Lév 11.10 propose : *ye twey sape cen*, « ayez tout ceux-ci pour tabou ».

Pour la traduction du verbe $\text{ṣ}iqq\acute{e}\check{c}$, Lév 11.11, 13 ont *cen*, « tabou », mais Lév 11.43 et 20.25 ont *e yere ba niikōon ge*, « ne vous faites pas répugnants ».

*Vu le sens du mot et le fait que dans la majorité des cas, l'équipe a traduit $\text{ṣ}iqq\acute{e}\check{c}$ par *cen*, « tabou », je propose d'harmoniser Lév 7.21 ; 11.43 et 20.25 et d'utiliser le mot *cen*, « tabou » pour toutes les occurrences de $\text{ṣ}eq\grave{e}\check{c}$ et de $\text{ṣ}iqq\acute{e}\check{c}$ dans le Lévitique.*

4. $\text{nidd\hat{a}h}$, « indisposition, souillure »

Ce mot apparaît 29 fois dans l'AT, dont 13 fois dans le Lévitique (Lév 12.2, 5 ; 15. 19, 20, 24, 25 (trois fois), 26 (deux fois), 33 ; 18.19 et 20.21).

Le dictionnaire Reymond donne comme sens au mot $\text{nidd\hat{a}h}$:

- règles, menstruation (considérée comme une souillure rituelle) ;
- d'où souillure

Dans le Lévitique, le mot est employé dans deux contextes bien précis.

Le premier a trait à la perte de sang d'une femme – pendant ses règles ou en dehors ; c'est le cas pour toutes les occurrences dans le Lévitique sauf une, celle de Lév 20.21. Le mot est donc traduit par « règles » ou « écoulement de sang ».

Le deuxième contexte est celui des relations sexuelles interdites. Ici le mot a un sens métaphorique ; le sens découle du sens premier : les règles d'une femme sont considérées comme une impureté, une souillure rituelle, qui empêche la femme de rendre un culte à Dieu. D'où le sens de « souillure » ou « impureté ».

Comment le dzùngoo a-t-il traduit נִדְחָה *niddâh* dans le Lévitique ?

En Lévitique 12.2 et 5 ; 15.25, 26, 33 ; 18.19, on a traduit par *kuurabokɔɔn watsi riì bwèy*, « au moment où elle a ses règles » ;

en Lévitique 15.24, on a traduit par *à tsièn yè wɔ à tse*, « son sang arrive sur lui » ; et en Lévitique 15.26 : *tò tsièn koon watsia bwèy*, « au moment de son épanchement de sang » ;

en Lévitique 15.19, on a traduit par *à nooɣnà*, « elle est sale » ; et en Lévitique 20.21 : *à goo nooɣma fau*, « il a fait une chose sale » ;

en Lévitique 15.20, le mot n'est pas traduit, car c'est une répétition du v. 19.

Les différentes occurrences du mot sont bien traduites sauf celle de Lévitique 15.19. *Je propose d'harmoniser avec les autres occurrences et d'ajouter « à cause de ses règles ». L'emploi métaphorique du mot en Lévitique 20.21 est bien traduit.*

5. הִלְלֵל *hillél*, « profaner »

Le dictionnaire Reymond donne au verbe הִלְלֵל *hillél* le sens de « profaner », c'est-à-dire, « enlever le caractère sacré ». Par exemple, consacrer un enfant à Molok, c'est profaner le nom de Dieu, car c'est donner à Molok ce qui revient à Dieu.

Ce mot apparaît seize fois dans le Lévitique : Lévitique 18.21 ; 19.8, 12, 29 ; 20.3 ; 21.4, 6, 9 (deux fois), 12, 15, 23 ; 22.2, 9, 15, 32.

En Lévitique 18.21 et 20.3, le verbe הִלְלֵל *hillél* est utilisé dans le contexte du culte de Molok : le texte parle de « profaner le nom de ton Dieu » ou « profaner le nom de ma sainteté ».

En Lévitique 19.8, le verbe הִלְלֵל *hillél* est utilisé dans le contexte des sacrifices de communion. Manger de la viande du sacrifice de communion le troisième jour, c'est « profaner la sainteté de Dieu », c'est-à-dire, « profaner ce qui est consacré à l'Éternel » (Segond 21), ou « traiter avec mépris ce qui est consacré » à Dieu (PDV).

En Lévitique 19.12, le verbe הִלְלֵל *hillél* est utilisé dans un contexte des faux serments : jurer faussement par le nom de Dieu, c'est « profaner le nom de ton Dieu » ou « déshonorer le nom de ton Dieu » (Segond 21).

En Lév 19.29, la prostitution est une profanation de la personne.

Les chap. 21 et 22.1-16 du Lévitique parlent des règles concernant les prêtres.

Le chap. 21 dit ce qu'il ne faut pas faire :

- toucher un cadavre (v. 4) : c'est « se profaner » ;
- se couper la barbe ou les cheveux (v. 6) : c'est « profaner le nom de leur Dieu » ;
- quitter le sanctuaire lors d'un deuil (v. 12) : c'est « profaner le sanctuaire de son Dieu » ;
- épouser une femme qui n'est pas vierge (v. 15) : c'est « profaner sa descendance » ;
- entrer dans le sanctuaire si on a une malformation (v. 23) : c'est « profaner mon sanctuaire » ;
- de plus, la fille d'un prêtre ne doit pas se prostituer (v. 9) : c'est « se profaner et profaner son père ».

Le chap. 22 donne des instructions sur la manière de manger les offrandes pour ne pas « profaner le nom de ma sainteté », ou « profaner cela », ou « profaner les choses saintes » (22.2, 9, 15).

Lév 22.32 fait partie de la conclusion de la section qui commence à 22.17 et qui s'adresse à tous les Israélites. Ils doivent obéir aux commandements et ainsi ils ne profaneront pas le nom de Dieu. Ici, comme en 22.9, il y a « profaner le nom de ma sainteté ».

On constate donc que le verbe « profaner » peut avoir plusieurs compléments. On peut :

- profaner le nom de Dieu ;
- profaner les aliments offerts à Dieu, appelés « sainteté » ou « choses saintes des fils d'Israël » ;
- profaner le sanctuaire ;
- profaner quelqu'un (sa fille, son père, soi-même, sa descendance).

Comment le dzùngoo a-t-il traduit le verbe הִלֵּל *hillél*, « profaner », dans le Lévitique ?

Il utilise trois mots pour le traduire :

noo, « salir » : salir le nom de Dieu (18.21 ; 19.12 ; 21.6 ; 22.2, 32), salir le sanctuaire (21.12, 23), salir les offrandes saintes (19.8 ; 22.9, 15) ou salir les descendants d'Aaron (21.15) ;

bara, « gâter le nom de Dieu » : *è mun tsoo feneé bara*, « ils gâtent mon saint nom » (Lév 20.3) ;

cèùbo, « mettre la honte sur quelqu'un » : sur soi-même (19.29 ; 21.4, 9), sur son père (21.9).

La traduction de Lévitique 21.4 est intéressante : *Mòò rii kùntsii e re mòò rèè fi, tò na wù è yere noo, è yere ceu bo waa*, « celui qui est chef au milieu de son peuple, il n'est pas bon qu'il se salisse et mette la honte sur lui ». Dans ce verset, il y a en hébreu les verbes *טָמֵא* *tâmé'*, « rendre impur » et *הִלָּל* *hillél*, « profaner » : « le chef ne se rendra pas impur parmi ses gens pour se profaner » (traduction littérale). Les traducteurs les ont bien distingués : « impur » a été traduit par *noo*, « salir » – ce qui correspond à la traduction proposée plus haut au point 2 – et « profaner » a été traduit par *cèùbo*, « mettre la honte sur ». Il y a donc bien une distinction faite entre « rendre impur » et « profaner ».

Sur la base de la traduction de ce verset, je propose de traduire le verbe הִלָּל hillél, « profaner » en Lévitique 21.15 par cèùbo, « mettre la honte sur ». Ainsi, lorsque le verbe הִלָּל hillél, « profaner » a pour complément une personne, il est traduit par cèùbo, « mettre la honte sur » dans tout le Lévitique. Dans les autres contextes, je propose d'utiliser plutôt le verbe bara, « gêter/détruire » et de garder le verbe noo, « salir » pour la traduction du verbe טָמֵא tâmé', « rendre impur ».

6. תועבה *tôévâh*, « abomination »

Ce mot est utilisé 118 fois dans l'AT, mais seulement six fois dans le Lévitique et uniquement dans les chap. 18 et 20, qui traitent des unions sexuelles interdites par Dieu.

Ce mot a un sens fort ; le dictionnaire Reymond donne la définition suivante :

abomination c'est-à-dire chose répugnante ou scandaleuse – éthiquement ou religieusement.

Ici il s'agit plutôt d'éthique.

En Lévitique 18.22 et 20.13, l'homosexualité est qualifiée de *תועבה tôévâh* ; en Lévitique 18. 26, 27, 29 et 30, le mot *תועבה tôévâh* qualifie l'ensemble de ce qui a été dit dans le chapitre, c'est-à-dire toutes les pratiques sexuelles interdites par Dieu.

Les différentes versions françaises le traduisent par : « abomination » (BJ, Segond, NBS, Semeur et TOB), « pratique abominable » (Segond 21), « pratique monstrueuse » (FC), « horrible pratique » (SR) ou « conduite horrible » (PDV).

La traduction en bambara propose *haramu*, « chose interdite », et celle en dioula propose « chose mauvaise » ou « chose que Dieu déteste ».

L'équipe dzùùngoo a proposé la traduction suivante :

pour Lévi 18.22 : *Tɔ̄ goo nooŋma ʃɔ̄ è bè geren*, « c'est une chose sale jusqu'à dépasser » ;

pour Lévi 18.26, 27, 29 et 30 : *twey goo nooŋma rèè*, « ces choses sales » ;

pour Lévi 20.13 : *cèùbòkòḏn goo bla*, « grande chose honteuse ».

Or ailleurs, dans les Proverbes, la traduction dzùùngoo de « l'Éternel a horreur de l'homme pervers » (Prov 3.32, Second 21) est : *a goḏ xɔ̄ Dzyèèsìbee Ìaablà ma ʃɔ̄ è bè geren*, « c'est une chose dure jusqu'à dépasser pour l'Éternel Dieu ».

Toutes les traductions consultées utilisent un terme plus fort que la traduction proposée en dzùùngoo.

Je propose d'employer la traduction que l'équipe dzùùngoo a utilisée en Prov 3.32 pour les six occurrences de תועבה tōévâh, « abomination », et de mettre tɔ̄ goo xɔ̄ ʃɔ̄ è bè geren, « cette chose est dure jusqu'à dépasser ».

7. תבֿל tèvèl, « perversion »

Le mot תבֿל tèvèl, « perversion » apparaît deux fois dans le Lévitique et nulle part ailleurs dans l'AT. C'est un synonyme de תועבה tōévâh, « abomination ». Il qualifie chaque fois des rapports sexuels non autorisés. En Lévi 18.23, il qualifie le fait de s'accoupler avec un animal. En Lévi 20.12, il qualifie l'acte d'un homme qui couche avec sa belle-fille.

Les différentes versions françaises ont toutes proposé des traductions qui sont des synonymes de « abomination » : perversion, confusion, souillure, dépravation, désordre horrible, pratique abominable.

L'équipe dzùùngoo a proposé la traduction suivante pour תבֿל tèvèl, « perversion » :

Lévi 18.23 : *Tɔ̄ goo nooŋma brisi*, « c'est une grande chose sale » ;

Lévi 20.12 : *È goo noo bla fau*, « ils ont fait une grande chose sale ».

Traduire תבֿל tèvèl, « perversion », par *noo*, « chose sale », est un peu trop faible. Il vaut mieux garder ce terme pour traduire ce que Dieu déclare impur. *Je propose plutôt de traduire תבֿל tèvèl, « perversion », comme תועבה tōévâh, « abomination » et de mettre goo xɔ̄ ʃɔ̄ è bè geren, « chose dure jusqu'à dépasser », en suivant le conseil du manuel de l'ABU.*

8. זִמְמָה *zimmâh*, « action scandaleuse »

Le mot זִמְמָה *zimmâh*, « action scandaleuse » apparaît quatre fois dans le Lévitique et 32 fois dans tout l'AT. Lui aussi est un synonyme de תועבה *tôévâh*, « abomination » et de תבול *tèvèl*, « perversion » ; il qualifie chaque fois des rapports sexuels non autorisés. Il est utilisé pour décrire toute action moralement inacceptable ou détestable.

Les traductions proposées par les différentes versions françaises sont : infamie, inceste, crime, conduite honteuse, impudicité, pratique immorale, dépravation.

L'équipe dzùungoo a proposé la traduction suivante pour זִמְמָה *zimmâh*, « action scandaleuse » :

Lév 18.17 : *Tò cèùbo brisi*, « c'est une grande honte » ;

Lév 19.29 : *cèùbòkòòn goo yè giribe waa*, « les affaires honteuses ne se multiplient pas » ;

Lév 20.14 : *tò cèùbòkòòn goo brisi*, « c'est une grande affaire de honte » et *tò cèùbòkòòn goo kaatsià*, « cette sorte d'affaire de honte ».

Si la traduction dzùungoo transmet l'idée que c'est une infamie, quelque chose d'horrible, alors on peut garder la traduction proposée. Sinon, je propose de s'inspirer de la traduction en dioula et en bambara qui privilégient kojuguba, « chose très mauvaise ».

Conclusion

Dans ce qui précède, j'ai étudié la traduction des mots liés aux notions de pureté et d'impureté dans les divers contextes du Lévitique et j'ai fait les propositions de traduction suivantes :

טהור <i>tâhôr</i> , « pur »	<i>fye</i> , « blanc »
טָמֵא <i>tâmé'</i> , « impur », טָמְאָה <i>toum'âh</i> , « impureté » et טָמֵא <i>tâmé'</i> , « être impur »	<i>noo</i> , « sale »
הִטִּי' <i>hitté'</i> , « ôter le péché »	<i>fye</i> , « blanc » lorsqu'il s'agit d'ôter le péché d'un objet
פגול <i>piggoûl</i> , « impur »	<i>cen</i> , « tabou »
שֶׁקֶץ <i>šeqèç</i> , « chose horrible »	<i>cen</i> , « tabou »

נִדְדָּה <i>niddâh</i> , « indisposition » נִדְדָּה <i>niddâh</i> , « souillure »	le vocabulaire approprié pour des règles de la femme <i>noo</i> , « sale »
הִלְלֵל <i>hillél</i> , « profaner »	<i>bara</i> , « gâter/détruire » <i>cèùbo</i> , « mettre la honte sur » lorsque le verbe profaner a pour complément une personne
תּוֹעֵבָה <i>tôévâh</i> , « abomination »	<i>to goo xɔ fɔ è bè geren</i> , « cette chose est dure jusqu'à dépasser »
תְּבֵל <i>tèvèl</i> , « perversion »	<i>to goo xɔ fɔ è bè geren</i> , « cette chose est dure jusqu'à dépasser »
זִמְמָה <i>zimmâh</i> , « action scandaleuse »	<i>to goo xɔ fɔ è bè geren</i> , « cette chose est dure jusqu'à dépasser » ou <i>cèùbo brisi</i> , « c'est une grande honte » ou <i>goo naan brisi</i> , « chose très mauvaise »

Ainsi l'usage du mot *fye*, « blanc » est réservé à la traduction de « pur » et le mot « *noo* », « sale » est réservé à la traduction de « impur » et « souillure ».

Au cours de la vérification, l'équipe a fait des propositions de traduction en fonction du sens des mots hébreux et des contextes dans lesquels ils sont employés. Voici les décisions prises par l'équipe pendant la vérification :

Pour les mots de la famille de טָהוֹר *tâhôr*, « pur », la proposition d'utiliser *fye*, « blanc » a été écartée au profit de *noo na ni waa*, « il n'y a pas de saleté ». En dzùngoo, on peut dire qu'un objet est blanc pour dire qu'il est rituellement pur. Mais lorsqu'on dit qu'une personne est *fye*, « blanche », cela signifie que la personne est intègre, honnête. On ne comprend pas immédiatement qu'elle est rituellement pure et digne de rendre un culte à Dieu.

Pour les mots de la famille de נָטַט *tâmé'*, « impur », l'équipe a gardé l'emploi de *noo*, « sale » et a changé Lévi 7.20 pour harmoniser la traduction.

Pour le mot הִטָּה *hitte'*, « ôter le péché », l'équipe a préféré garder l'emploi de *noo bo*, « enlever la saleté », lorsqu'il s'agit d'ôter le péché d'un objet. Elle a donc changé la traduction de Lévi 14.49 pour l'harmoniser avec Lévi 8.15 et 14.52.

Pour les mots פִּגְוֹל *pigoûl*, « impur » et שֶׁקֶץ *šèqèç*, « chose horrible », en étudiant les contextes, l'équipe a suivi la proposition faite et a traduit toutes les occurrences des deux mots par le mot *cen*, « tabou ».

Le mot נִדְדָּה *niddâh*, « indisposition, souillure » était bien traduit dès le départ. L'équipe n'a donc pas fait de changement, sauf pour Lévitique 15.19 qui a été harmonisé avec les autres occurrences du mot.

Pour le mot הִלְלֵל *hillél*, « profaner », l'équipe a suivi la proposition faite et a traduit les occurrences de ce mot par *cèùbo*, « mettre la honte sur », lorsque le verbe « profaner » a pour complément une personne ; dans les autres cas on utilise *bara*, « gâter/détruire ».

En examinant les contextes dans lesquels le mot תועבה *tôévâh*, « abomination » est utilisé, l'équipe a proposé de traduire par *cèùbòkçòn goo bla*, « grande honte ». La proposition *goo çà çà è bè geren*, « chose dure jusqu'à dépasser » de Prov 3.32 ne convient pas dans le contexte des relations sexuelles interdites.

Pour la traduction de תבל *tèvèl*, « perversion », l'équipe a préféré traduire par *cen*, « tabou » et ne pas traduire comme תועבה *tôévâh*, « abomination » à cause du contexte des deux occurrences du mot dans le Lévitique. Ils ont qualifié ces deux situations de *cen*, « tabou ».

Par contre, pour la traduction de זִמְמָה *zimmâh*, « action scandaleuse », l'équipe garde la traduction proposée *cèùbòkçòn goo bla*, « grande honte » qui est en accord avec la traduction de תועבה *tôévâh*, « abomination ».

Voici les traductions retenues par l'équipe :

טהור <i>tâhôr</i> , « pur »	<i>noo na ni waa</i> , « il n'y a pas de saleté »
טָמֵא <i>tâmé'</i> , « impur », טִמְאָה <i>toum'âh</i> , « impureté » et טָמֵא <i>tâmé'</i> , « être impur »	<i>noo</i> , « sale »
הִטָּא <i>hiyyə'</i> , « ôter le péché »	<i>noo bo</i> , « enlever la saleté »
פגול <i>piggoûl</i> , « impur »	<i>cen</i> , « tabou »
שֶׁקֶץ <i>šeqèç</i> , « chose horrible »	<i>cen</i> , « tabou »
נִדְדָּה <i>niddâh</i> , « indisposition » נִדְדָּה <i>niddâh</i> , « souillure »	le vocabulaire approprié pour des règles de la femme <i>noo</i> , « sale »
הִלְלֵל <i>hillél</i> , « profaner »	<i>bara</i> , « gâter/détruire » ; <i>cèùbo</i> , « mettre la honte sur » lorsque le verbe profaner a pour complément une personne

תועבה <i>tôévâh</i> , « abomination »	<i>cèùbòkàkèn goo bla</i> , « grande honte »
חבל <i>tèvèl</i> , « perversion »	<i>cen</i> , « tabou »
זממה <i>zimmâh</i> , « action scandaleuse »	<i>cèùbòkàkèn goo bla</i> , « grande honte »